

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 29 mai 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Brigitte DELCASSE, Yannick DUBOUT, Françoise LABOUR, Camille LE BERGER, Fabien LEMAIRE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Véronique PATERNE
Mme Pauline SEIHLAN a donné procuration à M. Jean-Pierre ANGLAS
Mme Anaëlle COMBALBERT a donné procuration à M. Ronan COCHET—DESCHER

Excusé : - Absent : M. Pierrick THOMAS

M. Alain MALMON a été élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Informations décisions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises conformément à la délibération n° 3 du 31 mars 2026 et du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122-22 :

Numéro 14- 2026

D'établir un contrat de bail saisonnier pour le gîte n°12 (Village de Gîte, Camping du lac, rue Jean Moulin) du 19 avril au 30 juin 2026 avec Mme PICHOT Lisa, demeurant 18 Place des Sarments, 83250 LA LONDE LES MAURES, pour un montant mensuel de 450€/mois HC.

De fixer les charges à un montant de 50€/mois pour l'électricité et 10€/mois pour l'eau. La caution est fixée à 225€.

D'autoriser Monsieur le maire à signer ce contrat et autres documents correspondants si besoin.

Numéro 15- 2026

D'établir un contrat d'entretien de prestations d'entretien, de diagnostic et de réparation des véhicules municipaux à l'entreprise « LOPEZ Adrien » pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction. Les conditions financières sont les suivantes : Tarif horaire MO : 55€/heure HT - Tarif journalier MO : Forfait 250€ HT - Tarif contrôle mensuel du parc MO : 110€ HT. Les fournitures et pièces sont en sus.

D'autoriser Monsieur le maire à signer ce contrat et autres documents correspondants si besoin.

Numéro 16- 2026

D'attribuer les travaux de rénovation et réaménagement des services techniques à l'entreprise PEREZ Emmanuel pour un montant de 21 407,75€ht .

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et les documents correspondants.



Numéro 17- 2026

La création d'une régie pour l'encaissement des produits provenant des horodateurs situés sur le périmètre communal, de la base de loisirs « Vallée des Loisirs » du 1^{er} juillet au 31 août de chaque année. Cette régie est installée à l'hôtel de ville de Lafrançaise, 1place de la République, 82130 Lafrançaise.

Numéro 18- 2026

D'acquérir un véhicule Master fourgon Renault auprès de l'entreprise LD Automobiles Aubin Decazeville pour un montant de :

15 990,00 €ht pour le véhicule,
125,20 €ht pour le pack de livraison,
523,76€ht pour la carte grise.

Numéro 19- 2026

D'attribuer les travaux de rénovation l'éclairage public pour l'année 2026 à l'entreprise DEMARAIS pour un montant de 37 716,78 €ht.

De signer tous les documents concernant cette mission.

Numéro 20- 2026

D'établir 3 contrats de bail saisonnier avec la SARL O'Park représentée par Madame DUARTE Gaëlle :

- pour les gîtes « 6 et 9 » du 1^{er} juin au 31 août 2026 pour un montant mensuel de 450€/ HC ;
- pour le gîte « 3 » du 1^{er} juillet au 15 septembre 2026 pour un montant mensuel de 450€/HC ;

De fixer les charges à un montant de 50€/mois pour l'électricité et 20€/mois pour l'eau. La caution est fixée à 225€ (15 jours de loyer).

D'autoriser Monsieur le maire à signer ce 3 contrats et autres documents correspondants si besoin.

Numéro 21- 2026

Vu la nécessité de sécuriser le site et de revoir les modalités de pompage pour le prélèvement d'eau au Tarn à destination de l'arrosage du stade et du remplissage du lac en période autorisée ;

DECIDE

De retenir l'entreprise MISPOUILLE HYDRAULIQUE pour l'enlèvement du pompage existant au Tarn et la mise en place d'un nouveau pour un montant de 24 208,71€ht,

D'autoriser Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessus.

Désignation des délégués élection sénatoriale

M. le Maire rappelle qu'en application des dispositions du code électoral et à l'arrêté préfectoral relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales 2026, le conseil municipal doit élire les délégués et suppléants selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le nombre de sièges à pourvoir est fixé à :

- 7 délégués ;
- 4 suppléants.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions légales.



Il est ensuite procédé à l'élection des délégués et suppléants au scrutin secret majoritaire.

La liste suivante a été déposée :

Liste candidate

Liste A :

« Unis pour Lafrançaise »

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du scrutin

Nombre de conseillers présente et représentés : 22

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 20

Ont obtenu :

- Liste A : Unis pour Lafrançaise : 20 voix

Après application de la règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sont proclamés élus :

Délégués

- M. DELBREIL Thierry
- Mme PARRIEL Sonia
- M. ANGLAS Jean-Pierre
- Mme PATERNE Véronique
- M. COCHET-DESCHER Ronan
- Mme VERDOUX Colette
- M. MALMON Alain

Suppléants

- Mme LE BERGER Camille
- M. SEGONNE Franck
- Mme DELCASSE Brigitte
- M. VALETTE Jean-Pierre

Le procès-verbal a été dressé et signé par les membres du bureau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emplois saisonniers

Monsieur le Maire propose de créer pour la saison touristique les emplois suivants liés à un accroissement d'activité saisonnière :

Accueil des activités nautiques et de l'entretien à la Vallée des Loisirs :

- 5 emplois d'adjoint technique territorial à raison de 35h semaine du 1^{er} juillet 2026 au 31 juillet 2026,
- 5 emplois d'adjoint technique territorial à raison de 35h semaine du 1^{er} août 2026 au 31 août 2026,

Surveillance de la zone de baignade dans le lac :

- 2 emplois d'éducateurs des activités physiques et sportives à temps complet du 1^{er} juillet 2026 au 31 juillet 2026
- 1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet du 1^{er} août 2026 au 15 août 2026 à raison de 28 heures par semaines



- 2 emplois d'éducateurs des activités physiques et sportives à temps complet du 1^{er} août 2026 au 31 août 2026
- 1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet du 1^{er} juillet 2026 au 31 août 2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de la création des emplois ci-dessus ;

- PRECISE que le niveau de recrutement sera le suivant :

Educateur : 4^{ième} échelon du grade d'éducateur des activités physique et sportive

Adjoint technique : 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois ci-dessus sont disponibles et inscrits au budget aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emploi contractuel surcroît de travail

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques afin de procéder notamment à des travaux de d'entretien sur nos bâtiments communaux et des travaux sur les espaces verts, il conviendrait de créer l'emploi ci-dessous.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 1 ^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2026	1	Adjoint Technique	Agent polyvalent	35 heures

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut au 1^{er} échelon du grade de nomination.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,

- **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat.

- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Modification tableau des effectifs



Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant que suite à une meilleure organisation des services et afin de tenir compte de l'évolution des missions des agents de la collectivité et par voie de conséquence des nouvelles responsabilités confiées aux agents, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer le poste suivant à compter du 1^{er} septembre 2026 :
1 poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- Créer l'emploi permanent tels que définis ci-dessus
- Modifier le tableau des effectifs en conséquence
- Dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, sur le chapitre 012 consacré aux dépenses du personnel

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approuve les propositions ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Cession de terrain

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur LEGEIN Benoit souhaite acquérir la parcelle ZI 28 (4 230m²) afin d'accès au pâturage pour son élevage.

Monsieur le Maire propose de céder cette parcelle à M. LEGEIN Benoit pour 500 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de céder à M. LEGEIN Benoit la parcelle ZI 28 (4 230 m²) au prix de 500 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes pièces nécessaires pour la réalisation de cette cession,
- DIT que les frais notariés (et de géomètres si besoin) sont à la charge de Monsieur LEGEIN Benoit,
- DIT que le notaire pour la commune de Lafrançaise est Maître Sandra POUGET à Lafrançaise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Acquisition parcelle ZL 305

Afin d'engager des travaux d'extension du réseau d'assainissement à Lunel, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de poursuivre des acquisitions foncières sur des parcelles classés en emplacement réservé. Il propose d'acquérir la parcelle ZL 305 (75m²) pour 2 250€ auprès de Madame Mélanie CHALAIN et Monsieur Quentin CUISINIER.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE d'acquérir auprès de Madame Mélanie CHALAIN et Monsieur Quentin CUISINIER la parcelle ZL 305 (75m²) pour 2 250€,



- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes pièces nécessaires pour la réalisation de cette cession,
- DIT que les frais notariés (et de géomètres si besoin) sont à la charge de la commune,
- DIT que le notaire pour la commune de Lafrançaise est Maître Sandra POUGET à Lafrançaise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Acquisition parcelle ZL 307

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin d'engager des travaux d'extension du réseau d'assainissement à Lunel, il est nécessaire de poursuivre des acquisitions foncières sur des parcelles classés en emplacement réservé.

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle ZL 307 (75m²) pour 750€ auprès de Madame Christiane LOUBINEAU et Monsieur Gérard CROUZET.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle ZL 307 (75m²) pour 750€ auprès de Madame Christiane LOUBINEAU et Monsieur Gérard CROUZET.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes pièces nécessaires pour la réalisation de cette cession,
- DIT que les frais notariés (et de géomètres si besoin) sont à la charge de la commune,
- DIT que le notaire pour la commune de Lafrançaise est Maître Sandra POUGET à Lafrançaise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan de financement préau école

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat pour l'extension, du préau (en complément de la subvention acquise pour les travaux d'économie d'énergie). Notre demande a été acceptée sur le fond DSIL. Aussi, les services de l'état ont demandé à la commune de réactualiser le plan de financement suivant par la prise d'une délibération :

<i>Dépenses prévisionnelles</i>	<i>Montant € ht</i>
TRAVAUX DE CREATION DU PREAU	96 000 €
ETUDES GEOTECHNIQUES	1 670 €
MAITRE D'ŒUVRE (10,4% des travaux)	9 984 €
Total € ht	107 654 €

<i>Recettes prévisionnelles</i>	<i>Montant €</i>	<i>Statut</i>	<i>Taux</i>
SUBVENTION ETAT DSIL	32 296 €	Sollicité	30%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	27 600 €	Sollicité	26%
COMMUNE DE LAFRANCAISE	47 758 €		44%
Total €	107 654 €		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Avenant contrat maîtrise œuvre habitat inclusif

Monsieur le Maire fait part de l'avancée des travaux de l'habitat inclusif de 10 logements. Il rappelle la délibération du 7 novembre 2024 pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et la délibération du 2 septembre 2025 arrêtant les coûts de travaux en phase APD.

Nous nous devons de passer un avenant au marché de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour fixer définitivement ses honoraires :

- Montant initial du marché : 136 020,86€ ht
- Avenant n°1 : 2 823.61 € ht
- Nouveau montant du marché : 138 844,47 € ht

Monsieur le Maire propose de valider l'avenant correspondant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Remboursement de frais élus

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des élus ont été amenés à engager des frais pour visiter un habitat inclusif en fonctionnement dans le Gers le 1^{er} juin 2026.

Dans le cadre des frais de missions des élus, il demande aux membres du Conseil Municipal d'accorder le remboursement des frais suivants et sur la base des justificatifs fournis :

- A Colette VERDOUX : un aller (162km) et retour (162km) Lafrançaise- Vergoignan : 103.68 € + frais d'autoroute : 10€ + 1 repas à 19,50€ soit un total de 133.18 €
- A Véronique PATERNE : 1 repas à 19,50€
- A Ronan COCHET-DESCHER: 1 repas à 19,50€
- A Camille LE BERGER : 1 repas à 19,50€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le remboursement des frais ci-dessus engagés par les élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Commission contrôle des listes électorales

VU :

- Le Code électoral, et notamment ses articles L. 17, L. 18, L. 19 et L. 20 ;
- La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;
- Le décret n° 2018-351 du 14 mai 2018 relatif aux commissions de contrôle des listes électorales ;
- Le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT :



- Que la commission de contrôle des listes électorales est instituée de plein droit dans chaque commune en application des dispositions du Code électoral ;
- Qu'elle est composée de trois membres : un délégué de l'administration désigné par le préfet, un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire, et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- Qu'il appartient au conseil municipal de désigner son représentant et le suppléant de ce dernier ;
- Que cette désignation doit intervenir dans les meilleurs délais afin d'assurer le fonctionnement régulier de ladite commission ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

DÉCIDE :

Article 1 : De désigner, en qualité de **membre titulaire** représentant le conseil municipal au sein de la commission de contrôle des listes électorales :

M. Gérard ROCHE
Conseiller municipal

Article 2 : De désigner, en qualité de **membre suppléant** :

Mme Camille LEBERGER
Conseillère municipale

Article 3 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet du département et affichée conformément aux dispositions légales en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Tirage des jurés d'assises

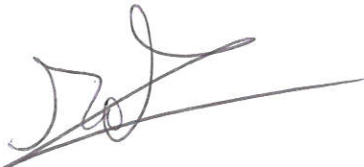
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de tirer au sort les jurés d'assises pour 2027.
Ont été tirés au sort :

- M. WEISS Grégory
- M. BURGAUD David
- M. MEYGRET Laurent
- M. MURCIANO Marc
- Mme ACURCIO Véronique
- Mme GUIOUNET Anne
- Mme DESCHAISES Christine
- M. VISSIE Damien
- Mme BARROIS Véronique

La séance est levée à 20 heures

PV validé par le secrétaire de séance

Alain MALMON



Le Maire,

Thierry DELBREIL

